



TRANSPORT SCOLAIRE

- > La mauvaise saison arrive. Il devient donc impératif de veiller à ce que les élèves soient bien vus, matin et soir, sur le trajet domicile – école.
- > À partir du 3 novembre, les contrôles du port du gilet jaune seront donc renforcés. Les chauffeurs et les agents du conseil général présents sur le terrain relèveront les noms des élèves qui ne porteront pas le gilet jaune.
- > En application du règlement des transports scolaires en vigueur depuis janvier 2014, les élèves qui contreviennent à la règle pourront être sanctionnés.

- > Nous vous rappelons que chaque élève a reçu un gilet jaune. Si celui-ci a été perdu ou détérioré, il vous revient de pourvoir à son remplacement.

**Pour tous renseignements
contactez-nous !**

sur maneo@manche.fr
ou au 02.33.055.550

